

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Mars 2023

Présents : Maurice COMBETTES, Geneviève BANNES, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Valérie BRU, Vincent GAUBERT, Claire ALRIC, André ROUX, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Mariya DAURES, Corinne LABIT, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Alexis CANITROT a donné pouvoir à Francis LACAZE

Francis LACAZE est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Présentation et vote :

- Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2022 :

- * Budget principal
- * Budget annexe Assainissement
- * Budget annexe Lotissement les Gariguettes
- * Budget annexe Lotissement la Devèze
- * Budget annexe Lotissement l'Entente

- Convention avec la Communauté de Communes pour la prise en charge des dépenses de voirie 2022

- Modification du tableau des emplois : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (modification temps de travail)

- Questions diverses

Le Procès verbal de la séance du 28.02.2023 est approuvé à l'unanimité

Compte de Gestion et Compte administratif 2022 du Budget Principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Prévisions	Réalisations
011 – Charges à caractère général	637 500.00	627 300.95
012 – Charges de personnel, frais assimilés	435 450.00	426 251.87
65 – Autres charges de gestion courante	315 217.78	307 096.17
66 – Charges financières	65 350.00	65 337.88
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00	
68 – Dotations provision semi budgétaires	333.00	333.00
022 – Dépenses imprévues	90.36	
023 – Virement à la section de fonctionnement	275 000.00	
042 – Opérations d'ordre	25 187.00	25 187.00
TOTAUX	1 755 628.14	1 454 224.87
Recettes	Prévisions	Réalisations
013 – Atténuation de charges	33 000.00	36 459.92
70 – Produits services, domaine et ventes	262 236.00	312 112.30
73 – Impôts et taxes	772 359.04	783 421.38
74 – Dotations et participations	431 778.18	447 480.18
75 – Autres produits de gestion courante	200 000.00	286 622.40
77 – Produits exceptionnels	10 000.00	11 482.79
042 – Opérations d'ordre entre sections	25 187.00	27905
002 – Excédent de fonctionnement reporté de 2021	21 067.92	21 067.92
TOTAUX	1 755 628.14	1 923 833.89

Résultat de fonctionnement : Excédent 469 609.02

Section d'investissement :

Dépenses	Prévisions	Réalisations	Restes à Réaliser
10226 – Taxe Aménagement	100.00		
1641 – Capital Emprunt	208 000.00	198 255.52	
165 – Dépôts et cautionnement		1 128.74	
198 – Neutralisation amortissements	25 187.00	25 187.00	
9007 - Matériel	37 000.00	2 870.40	30 000.00
9010 – Eclairage public	5 000.00		5 000.00
9050 – Voirie communale	40 000.00	23 283.07	15 000.00
9056 – Transactions foncières	10 000.00	3 361.20	5 000.00
9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	610 000.00	537 633.30	20 000.00
9064 – Aménagement village	1 053 813.00	719 498.73	330 000.00
020 – Dépenses imprévues	232.70		
Solde exécution négatif N-1	259 533.31	259 533.31	
TOTAUX	2 248 866.01	1 770 751.27	405 000.00

Recettes	Prévisions	Réalizations	Restes à Réaliser
1641 - Emprunt	426 000.00	400 000.00	
10222 - FCTVA	111 802.70	111 802.70	
10226 – Taxe Aménagement	5 000.00	5 248.67	
165 – Dépôts et cautionnement		335.00	
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	496 533.31	496 533.31	
040 – Opérations d’ordre de section à section	25 187.00	25 187.00	
9007 – Matériel :			
- Etat	17 000.00		
- Région	5 000.00	1 600.00	
- Département	4 000.00		
9022 - Grenier de Monsieur			
- Région	10 000.00		
9056 – Transactions Foncières		2 718.00	
9060 – Grosses réparations bâtiments communaux			
- Etat	169 00.00	126 010.72	
- Région	50 000.00	35 000.00	
- Département	100 000.00	95 161.00	
9064 – Aménagement village			
- Etat	265 000.00	212 818.95	50 000.00
- Région	101 343.00	47 211.90	
- Département	128 000.00	127 625.00	
- Leader	60 000.00		60 000.00
- Autres groupements		23 450.00	
021 – Virement de la section de fonctionnement	275 000.00		
TOTAUX	2 248 866.01	1 710 702.25	110 000.00

Résultat d’investissement : Déficit 60 049.02

Délibérations prises :

Budget principal – Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 469 609.02
- Déficit d’investissement 60 049.02
- Restes à Réaliser Dépenses 405 000.00
- Restes à Réaliser Recettes 110 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion 2022, l’approuve par :

- 12 Voix Pour
- 3 Abstentions

Budget principal – Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022 du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement	469 609.02
- Déficit d'investissement	60 049.02
- Restes à Réaliser Dépenses	405 000.00
- Restes à Réaliser Recettes	110 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2022, l'approuve par :

- 11 Voix Pour
- 3 Abstentions

Budget Principal – Affectation de résultats 2022

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2022 qui s'établissent comme suit :

- Excédent de fonctionnement	469 609.02
- Déficit d'investissement	60 049.02
- Restes à Réaliser Dépenses	405 000.00
- Restes à Réaliser Recettes	110 000.00

Et propose d'affecter la somme 355 049.02 de en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre la somme 114 560.00 de en section de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter la somme de 355 049.02 au compte 1068 en section d'investissement et de reprendre la somme de 114 560.00 au compte 002 en section de fonctionnement.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 Abstentions

Compte de Gestion et Compte administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Prévisions	Réalisations
011 – Charges à caractère général	48 279.00	34 760.98
014 – Atténuation de produits	8 100.00	8 088.00
66 – Charges financières	67 874.36	66 521.15
67 – Charges exceptionnelles	600.00	376.45
68 – Dotation aux provisions et dépréciations	396.00	341.00
022 – Dépenses imprévues	5.14	
042 – Opérations d'ordre	125 113.44	125 113.44
002 – Déficit d'exploitation reporté N-1	746.06	746.06
TOTAUX	251 114.00	235 947.08

Recettes	Prévisions	Réalisations
70 – Ventes produits, prestations	109 200.00	110 526.01
74 – Subventions d’exploitation	6 000.00	
77 – Produits exceptionnels	100 000.00	100 000.05
042 – Opérations d’ordre	35 914.00	35 914.00
TOTAUX	251 114.00	246 440.06

Résultat de fonctionnement : Excédent 10 492.98

Section d’investissement :

Dépenses	Prévisions	Réalisations
16 - Emprunt	96 000.00	95 170.59
040 – Opérations d’ordre	35 914.00	35 914.00
205 – Travaux voirie suite à travaux assainissement	65 000.00	
206 – Assainissement Les Canabières	291 900.00	
020 – Dépenses imprévues	81.46	
TOTAUX	488 895.46	131 084.59

Recettes	Prévisions	Réalisations
16 - Emprunt	300 000.00	300 000.00
040 – Opérations d’ordre	125 113.44	125 113.44
206 – Assainissement Les Canabières		
- Agence de l’Eau	40 000.00	
- Département	15 000.00	
001 – Solde d’exécution positif reporté N-1	8 782.02	8 782.02
TOTAUX	488 895.46	433 895.46

Résultat d’investissement : Excédent : 302 810.87

Délibérations prises :

Budget Annexe Assainissement – Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 10 492.98
- Excédent d’investissement 302 810.87

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion 2022, l’approuve par :

- 12 Voix Pour
- 3 Abstentions

Budget Annexe Assainissement – Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 10 492.98
- Excédent d'investissement 302 810.87

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2022, l'approuve par :

- 11 Voix Pour - 3 Abstentions

Budget Annexe Assainissement – Affectation de résultats 2022

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2022 qui s'établissent comme suit :

- Excédent de fonctionnement 10 492.98
- Excédent d'investissement 302 810.87

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2023.

Délibération approuvée par 12 Voix – 3 Abstentions

Compte de Gestion et Compte administratif 2022 du Budget Annexe Lotissement « Les Gariguettes » :

Les comptes sont à voter à « Zéro »

Le budget a été dissous suite au votes des comptes administratifs et comptes de gestion 2021 mais réinitialisés par erreur, pour 2022 et maintenant pour 2023 par le Service de Gestion Comptable d'Espalion.

Délibérations prises :

Budget annexe Lotissement « Les Gariguettes » - Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Lotissement « Les Gariguettes » qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 0
- résultat d'investissement 0

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion 2022, l'approuve par :

- 13 Voix Pour
- 2 Abstentions

Budget annexe Lotissement « Les Gariguettes » - Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Lotissement « Les Gariguettes » qui fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement 0

- Résultat d'investissement 0

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2022, l'approuve par :

- 12 Voix Pour
- 2 Abstentions

Compte de Gestion et Compte administratif 2022 du Budget Annexe Lotissement « La Devèze » :

Dépenses de Fonctionnement	Prévu BP 2022	Réalisé 2022
65888 – Autres	10.00	
71355 – Variation stock terrains aménagés	370 795.38	51 441.88
002 – Déficit de fonctionnement reporté de N-1	13 285.08	13 285.08
TOTAUX	384 090.46	64 726.96

Recettes de fonctionnement	Prévu BP 2022	Réalisé 2022
7015 – Vente de terrains aménagés	131 882.00	36 593.00
7552 – Prise en charge déficit BA administratif	66 800.77	
7588 – autres produits divers de gestion courante	10.00	0.10
71355 – Variation stocks terrains aménagés	185 397.69	
796 – Transfert charges financières		
TOTAUX	384 090.46	36 593.10

Déficit de fonctionnement : 28 133.86

Dépenses d'investissement	Prévu BP 2022	Réalisé 2022
3555 – Terrains aménagés	185 397.69	
001 – Solde d'exécution négatif reporté de N-1	185 397.69	185 397.69
TOTAUX	370 795.38	185 397.69

Recettes d'investissement	Prévu BP 2022	Réalisé 2022
168741 – Dettes Communes membres du GFP		
021 – Virement de la section de fonctionnement		
3555 – Terrains aménagés	370 795.38	51 441.88
TOTAUX	370 795.38	51 441.88

Déficit d'investissement : 133 955.81

Délibérations prises :

Budget Annexe « Lotissement La Devèze » - Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Lotissement « La Devèze » qui fait apparaître les résultats suivants :

- déficit de fonctionnement 28 133.86

- Déficit d'investissement 133 955.81

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion 2022, l'approuve par :

- 14 Voix Pour
- 1 Abstention

Budget Annexe « Lotissement La Devèze » - Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Lotissement « La Devèze » qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 28 133.86
- Déficit d'investissement 133 955.81

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte administratif 2022, l'approuve par :

- 13 Voix Pour
- 1 Abstention

Budget Annexe « Lotissement La Devèze » - Affectation de résultats 2022

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2022 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 28 133.86
- Déficit d'investissement 133 955.81

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2023.

Délibération approuvée par 13 Voix – 1 Abstention

Compte de Gestion et Compte administratif 2022 du Budget Annexe Lotissement « L'Entente » :

Dépenses de Fonctionnement	Prévu BP 2022	Réalisé 2022
657341 – Subv fonctionnement commune du GFP	6 218.08	
65888 – Autres	10.00	
66111 – Intérêts réglés à échéance	2 223.00	2 223.00
71355 – Variation stock terrains aménagés	372 037.78	
608 – Frais accessoires sur terrains en cours	2 223.00	2 223.00
023 – Virement à la section d'investissement	374 260.78	
002 – Déficit de fonctionnement reporté N-1	0.78	0.78
TOTAUX	756 973.42	4 446.78

Recettes de fonctionnement	Prévu BP 2022	Réalisé 2022
7015 – Vente de terrains aménagés	362 026.00	
7552 – Prise en charge déficit BA administratif	18 453.64	

7588 – autres produits divers de gestion courante	10.00	
71355 – Variation stocks terrains aménagés	374 260.78	2 223.00
796 – Transfert charges financières	2 223.00	2 223.00
TOTAUX	756 973.42	4 446.00

Déficit de fonctionnement : 0.78

Dépenses d'investissement	Prévu BP 2022	Réalisé 2022
1641 – Emprunt en euros	210 000.00	40 000.00
168741 – Dettes communes membres du GFP	174 794.92	
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	374 260.78	2 223.00
TOTAUX	759 055.70	42 223.00

Recettes d'investissement	Prévu BP 2022	Réalisé 2022
021 – Virement de la section de fonctionnement	374 260.78	
3555 – Terrains aménagés	372 037.38	
001 – Solde d'exécution position reporté N-1	12 757.14	12 757.14
TOTAUX	759 055.70	12 757.14

Déficit d'investissement : 29 465.86

Délibérations prises :

Budget annexe « Lotissement l'Entente » - Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Lotissement « L'Entente » qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 0.78
- Déficit d'investissement 29 465.86

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion 2022, l'approuve par :

- 12 Voix Pour
- 3 Abstentions

Budget annexe « Lotissement l'Entente » - Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Lotissement « L'Entente » qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 0.78
- Déficit d'investissement 29 465.86

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2022, l'approuve par :

- 11 Voix Pour
- 3 Abstentions

Budget Annexe « Lotissement l'Entente » - Affectation de résultats 2022

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2022 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement	0.78
- Excédent d'investissement	29 465.86

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2023.

Délibération approuvée par 12 Voix – 3 Abstentions

Corinne LABIT a demandé l'envoi des comptes de gestion. La transmission a été faite par mail le 16.03.2023 (pour ceux qui ont une adresse mail, pour les autres, les documents sont consultables en Mairie)

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Exposé : Comme évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal l'Etat va installer un deuxième dispositif de recueil pour les pièces d'identité à Salles-Curan. La dotation pour deux dispositifs sera de 2 x 9 000 € + 5 000 € pour dépassement des 1 825 pièces d'identité + 500 € pour l'adhésion à un système de rendez-vous en ligne que nous allons intégrer prochainement. Ce qui représentera au total 23 500 €.

La Préfecture sollicite les communes pour qu'elles prennent un maximum de rendez-vous pour débloquer la situation. En effet, les délais d'attente pour obtenir une carte d'identité ou un passeport sont actuellement de 6 semaines. L'Etat souhaite que les délais de rendez-vous soient réduits et que l'on puisse accueillir les personnes qui ont besoin d'un titre en urgence. Le délai d'attente actuel pour un rendez-vous chez nous est d'environ 21 jours. Il est de 45 jours sur le Département selon la Préfecture qui effectue un recueil des délais toutes les semaines.

Pour pouvoir faire fonctionner ces deux dispositifs il est nécessaire d'avoir davantage de personnel administratif. Nous avons proposé aux deux personnes à temps partiel de faire davantage d'heures pour être réactif au plus vite, les personnes ayant déjà l'habilitation. Une a accepté sur la base de 28 h semaine au lieu de 17h30 et la seconde pourra ponctuellement faire une demi journée de plus par semaine qui lui sera payée en heures complémentaires compte tenu qu'elle ne souhaite pas un engagement dans la durée.

Le poste à mi-temps sera supprimé dans un deuxième temps, lorsque l'agent aura été transféré sur le poste créé.

Délibération :

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la prochaine installation d'un nouveau dispositif de recueil pour les pièces d'identité qui impliquera une plus grande disponibilité du personnel pour cette mission, il y a lieu de renforcer les effectifs du service administratif.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, pour renforcer l'équipe du secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} avril 2023

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif,

Grade : Adjoint administratif. : - ancien effectif .0.5
- nouvel effectif 1.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Abstentions

Convention de prestation de service sur la voirie d'intérêt communautaire

Exposé : La Communauté de Communes a pris une délibération autorisant le Président à signer une convention de prestation de service entre la Communauté de Communes et chaque commune membre. L'objet de cette convention est de prévoir les modalités selon lesquelles chaque commune détentrice de la compétences « voirie d'intérêt communautaire » assure pour le compte de la communauté de communes les prestations de services « travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie d'intérêt communautaire » dans les limites géographiques de la commune.

Il s'agit :

- de l'entretien des dépendances vertes : fauchage, débroussaillage, élagage
- De l'entretien des dépendances bleues : entretien des fossés et des ouvrages hydrauliques
- De l'entretien courant des chaussées : bouchage des nids de poule, réparations ponctuelles (hors PATA)
- De l'entretien de la signalisation horizontale et verticale
- De la viabilité hivernale

La Communauté de Communes s'engage à verser à la commune un montant plafonné à un montant indexé sur les kilomètres de voirie .

Le versement intervient sous réserve de l'envoi par la commune des justificatifs attestant de la réalisation des travaux : soit facture, soit attestation du Maire si les travaux sont effectués en régie.

La convention a une durée de 3 ans.

Pour la commune de Salles-Curan, le montant du versement s'élève à 26 932.49 €

Délibération : Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L.5214-16-1,

Vu les statuts de la communauté de Communes Lévézou-Pareloup et notamment l'article IIIB1 au sein des compétences optionnelles qui précise « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du 27 octobre 2018 de la communauté de communes Lévézou-Pareloup relative à la détermination de l'intérêt communautaire qui précise « est reconnu d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'entretien des voies communales situées hors agglomération bourgs ou villages ainsi que leurs dépendances et hors chemins ruraux »,

Vu la délibération du 23 février 2023 de la communauté de communes Lévézou-Pareloup relative à une convention de prestation de service avec les communes membres,

Considérant qu'en application des dispositions précitées du CGCT, la communauté de communes peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions aux communes membres ;

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétences mais une délégation de la création ou de la gestion de l'équipement ou du service en cause ;

Considérant que les communes membres peuvent constater en temps réel l'état de la voirie d'intérêt communautaire situé sur leur territoire et sont en conséquence en capacité de déterminer et d'effectuer elles même les travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie d'intérêt communautaire ;

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose au Conseil que la commune, réalise pour le compte de la communauté de communes Lévézou-Pareloup la réalisation des travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie communautaire situé sur le territoire de la commune de SALLES-CURAN.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention avec la communauté de communes Lévézou-Pareloup afin de prévoir les modalités techniques et de financement selon lesquelles la commune assurera, pour le compte de la communauté de communes, les prestations de services « travaux de viabilité et d'entretien courant de la voirie d'intérêt communautaire »,

Le Maire donne lecture du projet de convention,

Le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle l'autorise à signer ladite convention.

Où cet exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de convention
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Communauté de communes Lévézou-Pareloup.

Délibération approuvée par 15 Voix

Questions diverses :

- Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs le 17 mars à 10 H, les élus concernés ont reçu les convocations. Valérie BRU indique qu'elle sera absente.
- Cérémonie du 19 Mars : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, rendez-vous devant le Monument aux Morts à 11H45. Monique VAYSSE précise que la Marseillaise sera jouée par Robyn. Elle propose aux élus de venir pour la préparation de la cérémonie à 11 H. Elle indique également que la cérémonie a lieu à 11 h à Curan
- Bien de section de la Barthe : la demande faite par l'association SOS Busards est rappelée. Un groupe d'élus s'est rendu sur place et a pris contact avec le propriétaire de la parcelle voisine. Le propriétaire a indiqué qu'il n'avait pas été informé lors de l'achat de la parcelle de la présence de busards et du fait que la parcelle était un espace protégé. Il a clairement indiqué qu'il n'était pas intéressé par la partie boisée du bien de section, que la démarche émanait de l'association SOS Busard qui souhaitait leur trouver une compensation à l'espace perdu et non d'un vœux des agriculteurs. Un courrier sera adressé à l'association SOS Busards.
- Tableau amortissement des emprunts du budget principal, du budget annexe assainissement et du budget lotissement l'Entente sollicité par Corinne LABIT. Ils seront transmis avec les projets de budgets.
- Résidence Beau Soleil : Colette ROLLAND MOLINIER demande ce qu'il en est, car l'association n'est dirigée que par le Président et M. VERDIER. Monsieur COMBETTES indique qu'ils doivent tenir informé la Mairie de la décision qui sera prise par le Tribunal suite à l'audience du 10.03.
- Absence Alexis CANITROT : Colette ROLLAND MOLINIER demande ce qu'il en est des absences répétées d'Alexis CANITROT qui est pourtant rémunéré. Maurice COMBETTES répond qu'il a donné pouvoir à chacune de ces absences.
- Bouloc : Francette DOUZIECH demande le déplacement du panneau de signalétique de la Place du Couderc qui gêne la visibilité. Elle indique aussi qu'il y a des détritiques au niveau de la maison SORIGNET. Monsieur COMBETTES précise que la maison a été vendue et que la terrasse va être démolie. Un trou est également signalé sur la Route de Villefranche à Bouloc. Il sera rebouché prochainement.
- Office de Tourisme : Claire ALRIC demande où en est le dossier. Maurice COMBETTES lui réponds qu'il suit son cours.